

# Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 15 décembre 2011

L'an deux mil onze, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 09 décembre 2011.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, LAUNER Martine, MOUSQUET Sabine, Marie-Madeleine ADAM, BROYE Jacqueline, HERR Régine et COFFRE Pascal

Etaient absents excusés : Madame Anne COUTURIER, Messieurs Jean-Paul CREPIN, Eric NEVEU et Thierry ANDRIEUX

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.

Madame Sabine MOUSQUET est éluE secrétaire.

L'examen du point à l'ordre du jour s'engage alors :

## **201130/12: NOUVEAUX TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE A COMPTE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012**

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs des concessions au cimetière, tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2001 :

A l'UNANIMITE, le CONSEIL MUNICIPAL décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, de fixer les nouveaux tarifs des concessions au cimetière comme suit :

- 120 euros pour les concessions trentenaires
- 250 euros pour les concessions cinquantenaires

Les tarifs sont maintenus à l'identique pour les mini concessions pour le dépôt d'urne :

- 80 euros les mini concessions trentenaires
- 150 euros pour les mini concessions cinquantenaires

## **201131/12: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE EN FOURRIERE SANS CAPTURE (RENOUVELLEMENT)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de l'association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A.) d'Epernay proposant à la commune de reconduire la convention de fourrière pour 2012.

En effet, en vertu de la réglementation en vigueur (article 213 du Code Rural), tout chien ou chat errant doit être capturé et conduit en fourrière (établissement de transit d'animaux).

Toute municipalité doit désigner des locaux à l'usage de fourrière et faire procéder de manière effective à la capture des chiens et chats errants. Ce qui, en cas de non conventionnement, revient à la charge de la municipalité.

- Soit celle-ci capture et conduit les animaux errant en fourrière (coût de l'entrée = 60 euros par animal)
- Soit elle en assume elle-même la prise en charge (hébergement, soins, nourriture, recherches auprès de la Société Canine).

Or l' A.I.M.A.A. recueille au quotidien des animaux trouvés sur la voie publique.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL **AUTORISE A L'UNANIMITE** Monsieur le Maire à signer un contrat (convention fourrière) avec l' A.I.M.A.A., qui assurera en 2012 le Service Fourrière de la commune, dans ses locaux situés Chemin de Beausoleil à Epernay. En contrepartie, l' A.I.M.A.A. recevra courant 2012 une indemnité de la commune fixée à 0,32€ par habitant, soit  $519 \times 0,32€ = 166,08$  euros.

### **201132/12: TELETRANSMISSION DES ACTES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE LA MARNE**

Conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application autorisant la transmission des actes des collectivités par voie électronique,

Monsieur le Maire propose au conseil de transmettre l'ensemble des délibérations et arrêtés de la collectivité par voie électronique et précise qu'une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes doit être signée en partenariat avec la Préfecture de la Marne.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

- est favorable à la transmission des actes de la commune par voie électronique et
- autorise le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à ce dossier.

Adopté à L'UNANIMITE

### **201133/12: TELETRANSMISSION DES ACTES – ACQUISITION D'UN LOGICIEL « ACTES »**

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition financière de la Société JVS –MAIRISTEM de Saint-Martin sur le Pré (Marne), prestataire informatique de la commune depuis son informatisation en 1993, pour la fourniture d'un logiciel «ACTES» qui nous permettra de transmettre à la Préfecture les délibérations et les arrêtés de la commune.

Dispositif homologué : iXBus de la Société SRCI (ZA La Croix Saint-Mathieu 28320 GALLARDON)

-Logiciel Licence iXBus version WEB-Flux ACTES/ACTES : 140€ HT (167,77€ TTC)

-Hébergement et assistance téléphonique :60€ HT (71,76€ TTC)

-Mise en œuvre et accompagnement logiciel : 255€ HT (304,98€ TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de la Société JVS –MAIRISTEM de Saint-Martin sur le Pré (Marne) et autorise le Maire à le signer
- autorise le Maire à signer le contrat avec l'autorité de certification pour la fourniture de certificats électroniques,
- Cette dépense sera inscrite au budget 2012.

Adopté à L'UNANIMITE

### **201134/12: SOUTIEN A LA VITICULTURE FRANCAISE EN FAVEUR DU MAINTIEN APRES 2016 D'UNE MAITRISE DES PLANTATIONS DE VIGNES EN EUROPE ET DEMANDANT AU GOUVERNEMENT ET AU CHEF DE L'ETAT DE MAINTENIR LEUR MOBILISATION**

Dans le cadre d'une action de la viticulture d'AOC au niveau national, le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne sollicite l'appui des élus territoriaux pour obtenir le maintien de la régulation des plantations de vignes.

En effet, un règlement européen publié en 2008 programme la libéralisation des plantations de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Or, la régulation des plantations fait partie intégrante des outils de gestion économique de l'AOC Champagne depuis les années 1950 et cette gestion a contribué à la réussite économique et sociale de la filière du champagne ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur le tissu économique et social au niveau local, régional et national (surproduction, chute des prix, diminution de qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble...), les élus des communes viticoles sont invitées à manifester leur soutien à la viticulture.

Il leur est demandé de voter une délibération demandant au Gouvernement et au Chef de l'Etat de renforcer rapidement sa mobilisation au niveau européen, en vue d'obtenir la majorité qualifiée qui permettra la révision de la réglementation.

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE le conseil municipal,**

Autorise Monsieur le Maire :

- à signer la déclaration sur les droits de plantation et le courrier transmis par le Syndicat Général des Vignerons ;
- à les envoyer au Gouvernement et au Président de la République ;
- à en transmettre une copie au SGV, afin que celui-ci soit informé de la position prise par le conseil municipal de Champillon.

#### **201135/12: DECISION MODIFICATIVE**

Afin de pouvoir régler l'acquisition du logiciel « ACTES » iXBus de la Société SRCI, via la société prestataire informatique JVS MAIRISTEM, pour la transmission des actes (délibérations et arrêtés) à la Préfecture à compter de 2012, il s'avère nécessaire de voter la décision modificative suivante :

-545€ du C/2151 « Réseau de voirie »  
+545€ au C/205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

#### **201136/12: DECISION MODIFICATIVE**

Suite à la demande de la Trésorerie Epernay Municipale, il s'avère nécessaire de voter la décision modificative suivante afin de pouvoir régler le solde des travaux effectués par la société FORCLUM dans le cadre des travaux de la Traverse du village, la rue Jean Jaurès (LOT 4 : Eclairage public) :

- 6.000€ du C/2151 « Réseau de voirie »  
+ 6.000€ au C/2315 « Immobilisation corporelles en cours –Installations, matériel et outillages techniques ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

#### **DIVERS :**

##### Plan communal de sauvegarde (P.C.S.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a rencontré, comme convenu, le 8 novembre dernier avec Mr Jean-Paul CREPIN et Muriel JUBRÉAUX, deux personnes de la Préfecture au sujet du Plan communal de sauvegarde (P.C.S.) que la Commune est tenue d'établir. Il a été montré aux deux personnes de la Préfecture une toute première ébauche de P.C.S. préparé par Muriel JUBRÉAUX qui a semblé leur convenir, sous réserve de plusieurs modifications et précisions à apporter bien sûr. Muriel JUBRÉAUX va continuer à travailler sur ce plan pour fournir durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2012 un projet définitif. Ce dernier devra ensuite être approuvé en conseil municipal pour mise en oeuvre

##### Enquête publique en Mairie de CHAMPILLON sur le projet zonage d'assainissement de la commune :

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'une enquête publique aura lieu en Mairie de CHAMPILLON aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de Mairie au public, du 3 janvier au 3 février 2012 INCLUS concernant le projet de zonage de l'assainissement de la commune, comme cela aura lieu en même temps dans les communes d'AVENAY-VAL-D'OR, AY, DIZY, GERMAINE, HAUTVILLERS, MAREUIL-SUR-AY, MUTIGNY, NANTEUIL-LA-FORET, SAINT-IMOGES, FONTAINE-SUR-AY et TAUXIERES-MUTRY pour leur propres zonages. Le commissaire-enquêteur tiendra une permanence en Mairie de CHAMPILLON le lundi 16 janvier de 10H30 à 16H30.

##### Enquête publique en Mairie de CHAMPILLON sur le projet de plan de prévention des risques naturels de glissement de terrain (PPRN GT) de la Côte d'Ile-de-France sur le secteur Vallée de la Marne :

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'une enquête publique aura lieu en Mairie de CHAMPILLON aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de Mairie au public, du mercredi 18 janvier au samedi 25 février 2012 INCLUS concernant le projet de plan de prévention des risques naturels de glissement de terrain (PPRN GT) de la Côte d'Ile-de-France sur le secteur Vallée de la Marne . Le commissaire-enquêteur tiendra une permanence le lundi 13 février de 09H00 à 10H00. Monsieur le Maire indique qu'il mettra un mot dans la Houlotte de janvier pour inciter la population à venir en masse lors de cette permanence pour exprimer leur refus du projet en l'état, avec des plans beaucoup trop imprécis ne permettant pas de voir quelles rues seront vraiment concernées.

Rencontre du Maire avec la Nouvelle Trésorière de la Commune :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'arrivée le 1<sup>er</sup> octobre dernier de la nouvelle Trésorière de la Commune à la Trésorerie Municipale rue du Moulin à Vent à Epernay, Mme Marie-Evelyne BARON, en remplacement de Mr Gérard LE DOUCE. Il indique qu'il a fait sa connaissance lors d'un rendez-vous en Mairie de Champillon, à l'initiative de cette dernière, car elle souhaitait rencontrer en personne les maires de toutes les communes dont elle s'occupe.

Taxe additionnelle aux droits de mutation 2011 – recouvrement 2010 :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception début décembre de l'avis de versement sur le compte de la commune de 11.664,04€ correspondant à la taxe additionnelle aux droits de mutation 2011 – recouvrement 2010, ce qui est une très bonne nouvelle en cette fin d'année.

Projet de micro-crèche à CHAMPILLON :

Mr le Maire fait part aux conseiller du rendez-vous qu'il a eu avec Mr Andric BAUDETTE, d'Epernay, porteur d'un projet d'ouverture d'une micro-crèche privée à Champillon avec 9 enfants maximum en même temps. La maison de plain-pied en location actuellement 12 rue Henri Martin serait parfaite à ses yeux pour installer la micro-crèche ; Il aurait besoin de l'appui de la Municipalité auprès de Maître CROISON en charge de la location de cette maison pour pouvoir la visiter. Le Conseil décide d'accorder son aide à Mr BAUDETTE dans la limite de ses possibilités (courrier ou mail d'appui).

Nouveau locataire dans logement communal 9 rue Henri Martin :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau locataire va emménager dans le logement communal 9 rue Henri Martin le week-end prochain, soit les 17 et 18 décembre. Il travaille à Magenta. C'est par l'intermédiaire de l'agence immobilière Guy Hoquet d'Epernay que le logement est de nouveau loué. Aucun appel n'a été reçu en Mairie suite à la petite annonce passée dans L'UNION.

Location de l'espace des Diablotins :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par un habitant pour louer l'Espace des Diablotins quelques heures le midi, certains mercredis principalement. Comme l'Espace se loue 100€ la journée en semaine, le Conseil décide de maintenir ce tarif à la journée, peu importe le nombre d'heures d'utilisation de la salle.

\*\*\*\*\*